

Quand un employé peut-il refuser de travailler ?

01



Refus de faire une tâche dangereuse

01

L'employé.e verbalise son refus à son.sa supérieur.e hiérarchique et explique les raisons.



02

L'employeur propose des mesures correctives.



03

Si aucune solution n'est trouvée, un.e inspecteur.trice en santé et sécurité du travail intervient pour évaluer la validité du refus.



04

L'employeur peut demander à une autre personne d'effectuer la tâche si lui-même et le.la représentant.e à la prévention jugent que le refus n'est pas justifié ou qu'il l'est uniquement pour cet individu.

⚠ EXCEPTIONS À LA RÈGLE

Impossibilité de refuser de faire la tâche si le refus met en danger immédiat la vie, la santé ou la sécurité d'autrui ou si les conditions d'exécution de la tâche sont normales.

02



Refus de faire du temps supplémentaire plus de...

2h

que les heures habituelles

12h

par période de 24 heures

(horaire variable)

14h

par période de 24 heures

(horaire régulier)

50h

à moins d'une entente d'étalement des heures

60h

travail dans un endroit isolé ou sur le territoire de la Baie-James

⚠ EXCEPTIONS À LA RÈGLE

- Le refus va à l'encontre du code de déontologie applicable.
- Il y a un risque de destruction ou de détérioration de biens ou d'immeubles.
- Il y a un cas de force majeure.
- Le refus met en danger la vie, la santé ou la sécurité d'autres personnes.

SOURCES :

[Droit de refuser de faire des heures supplémentaires](#) | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail – CNESST

[Droit de refuser de faire une tâche dangereuse](#) | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail – CNESST